

## **RENSEIGNEMENTS pour RETRAIT d' ARGENT SUPPLEMENTAIRE à Tunis**

**Avril 2018**

Il faut que le compte bancaire soit en compte d'attente (non résident)

### **C'est le cas pour l'argent provenant des loyers**

Dès l'arrivée allez à votre banque, présentez votre passeport sur lequel figure la date d'entrée en Tunisie.

On vous donne de suite 100 Dinars, et cela une fois par semaine

### **Pour retirer une somme supplémentaire :**

- Demandez à la banque 5 imprimés appelés « demande d'autorisation » sur lesquels à Bénéficiaire vous écrivez vos noms et adresse ainsi qu'à Demandeur à Objet vous écrivez « allocation supplémentaire pour frais de séjour en Tunisie » à l'emplacement prévu vous inscrivez la somme demandée
- Prenez le solde de votre compte en banque
- Prenez le ou les relevés de votre gérant, justifiant que cet argent provient de loyers

Prenez les quittances d'impôts réglés par votre gérant (pas obligatoire mais on ne sait jamais)

Allez au siège de votre banque pour demander le Bordereau de Transmission (ceci est nouveau)

Une fois tous ces documents réunis allez à la Banque Centrale avec votre passeport et une copie de votre passeport, au bureau N° 19 (je crois) au rez de chaussée à gauche.

Ce bureau vous envoie à un autre bureau dans les étages (5<sup>ème</sup> souvent) où on vous tamponnera vos 5 feuilles, vous en rendra 2 dont une pour vous et une pour votre banque qui alors vous donnera la somme demandée

Il se peut qu'au bureau 19 on vous dise de revenir dans 8 à 10 jours. Répondez que vous partez le lendemain.

**Si l'argent provient d'une vente** il faut que le compte correspondant ait été rendu disponible, en compte d'attente, après certaines formalités telles que : enregistrement pas l'acheteur.

Le quitus fiscal est demandé pour effectuer un transfert des fonds